



## Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2024/2025

### PROCÈS-VERBAL N°31

Réunion du : **Mardi 29 avril 2025**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

#### **FOOT ENTREPRISE SAMEDI MATIN – PHASE 2**

**30071875 – PWC FC / FINANCES 92 du 26/04/2025 (R1)**

La Commission enregistre le troisième forfait de PWC.

**30071884 – ORANGE ISSY – PWC du 24/05/2025 (R1)**

La Commission donne match gagné à ORANGE ISSY (5but, 3points)

**681228: PWC FC. R1**

La commission enregistre le forfait général de PWC.

#### **ENTREPRISE CRITERIUM SAMEDI APRES MIDI**

Courriel de FOOT 130

La Commission informe que la division R1 du championnat Foot Entreprise et Criterium du Samedi Après-midi sera composée de 2 poules de 10 équipes en 2025/2026 conformément à l'article 5.3.2 du Règlement du championnat Foot Entreprise et Criterium du Samedi après midi.

La possibilité de passer les poules de R1 à 12 équipes n'est pas prévue dans l'immédiat.